

Nouveau projet de territoire

17 novembre 2010



Contribution d'Annick VIDAL

"Comment dessiner le futur à partir du présent ?"

Il y a longtemps, l'école de la République a familiarisé des générations d'enfants à la lecture de la carte de France. Récemment, la DATAR a confié à un groupe de travail la mission de réfléchir au statut des représentations prospectives des territoires et aux possibilités actuelles d'innovation ; ce qui permettrait de disposer d'un diagnostic en matière de représentation territoriale cartographique susceptible d'émerger à l'échelon de 20 ans.

Actuellement, les cartes reposent sur les données fournies par l'Etat, le cadastre, l'IGN. À l'heure du numérique, on se doit de rationaliser, gérer et financer les données, permettant ainsi de maîtriser des problèmes liés à un projet. L'image devient ainsi un enjeu majeur de la construction collective où par ailleurs une diversité de réponses sont fournies par les experts.

Il est difficile pour des citoyens ordinaires de s'inscrire dans le réel. Dans son livre "France 2015", Jean-Louis Guigou exprimait la nécessité d'organiser des territoires entre le mondial et le local afin que la mondialisation et la globalisation n'assèchent pas, faute de contre pouvoirs, les territoires et les communautés. Car, en la matière, l'angélisme ne peut être de mise ainsi que l'affirme Michel Godet, enseignant au conservatoire national des Arts et Métiers (documentation française, mars 2002) : *"Chasser les experts pour donner la parole au peuple et privilégier le consensus du présent est une mauvaise idée. Sans prospective cognitive, la prospective participative tourne à vide et en rond sur le présent"*.

Nous sommes aujourd'hui en 2010, le projet de loi de réforme des collectivités territoriales a été adopté par l'Assemblée nationale en juin et par le Sénat en 2^e lecture en novembre. Ce texte a été débattu et adopté dans une indifférence quasi générale des acteurs politiques et médiatiques concentrés en juin sur la coupe du monde de football et à l'automne sur la réforme des retraites.

Après les lois de décentralisation "Deferre" de 1982, elle remet en cause radicalement bien des principes énoncés alors. La réforme était certes indispensable mais elle va dans un seul sens, celui de la

métropolisation et de la densification et risque de remettre en cause le seul outil de gouvernance des zones non denses, "le Pays", puisque sa base juridique de l'article 22 de la loi d'orientation et d'aménagement du territoire est supprimée.

C'est le triomphe du lobby urbain et de la métropolisation. Longtemps, la France rurale a résisté grâce aux conseils départementaux, c'est pourquoi nous avons une vie rurale et des paysages de qualité.

La loi est désormais votée et risque, à terme, de conduire à l'effondrement de l'économie et des infrastructures réalisées par les collectivités locales, au risque d'ajouter la crise à la crise dans les zones les plus fragiles.

L'Etat n'a plus de politique d'aménagement du territoire, il a celle de la compétitivité urbaine avec les objectifs de compétitivité de Lisbonne qui poussent à la constitution de grandes métropoles européennes ou mondiales. Viennent s'y ajouter, en plus, la révision générale des politiques publiques (RGPP) et la réorganisation de l'Etat (REATE).

Ne cédon pas au pessimisme car les engagements, les combats, les doutes, les blessures n'ont jamais entamé l'espoir d'un monde meilleur. En effet, un jeune géographe, Emmanuel Bioteau, de l'Université d'Angers, déclare que le lien entre associations et géographie se fait pour lui par l'entrée territoire comme une construction non pas administrative mais sociale. *"Le territoire n'est pas donné, il se construit. C'est le lien social et son organisation qui passent en grande partie par le monde associatif, qui contribuent à définir le rapport que l'on a avec lui en créant un ensemble d'inter relations entre les citoyens et les lieux"*.

Le rapport aux lieux d'un territoire est l'appropriation des citoyens car ce territoire a du sens pour eux. La commande relative au projet de territoire pour 2030, est vaste et la réflexion en terme de territoires peut-elle être intéressante pour une association ? Quel impact avec la réforme des collectivités territoriales ?

Un exemple concret :

La Fédération des amis de l'Erdre prouve que les rapports de l'association avec les collectivités territoriales, compte tenu des contraintes budgétaires, sont de plus en plus basées sur la contractualisation avec des objectifs associés. La création d'un emploi tremplin a apporté la reconnaissance des bénévoles et des compétences, qui rend plus facile leur mobilisation.

Elle peut répondre ainsi aux besoins de l'ensemble d'une population et transmettre ses savoirs en développant un rapport privilégié à l'espace. L'Erdre, patrimoine naturel et culturel, contribue à l'identité locale, intercommunale et régionale. Elle reflète l'histoire et les interactions entre l'homme et la nature. L'Erdre est une perle, un lien entre "ville et campagne" à cultiver, à préserver. C'est un enjeu économique important.

Notre action, grâce à la montée écologique, est double. Il s'agit d'ouvrir au plus grand nombre et de démontrer que les cours d'eau sont les derniers éléments naturels dans la ville.

Donnons un sens au développement durable en revalorisant une identité perdue, celle de l'eau au cœur de Nantes, dernière étape à ciel ouvert, avant de rejoindre son fleuve "la Loire".

Cette démarche territoriale "2030" consistera donc à associer la cohésion sociale et la cohésion territoriale en différents systèmes bien organisés. Ce ne sera pas le monde rural qui explosera mais bien les banlieues qui se révolteront. Il faut mieux garder une France plurielle ordonnée autour de ses diversités.